

NOTES DE SYNTHÈSE DE LA 21^{ÈME} SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Du 25 avril au 6 mai 2022, New York City

Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des autochtones et sont publiées deux fois par an. Elles sont uniquement disponibles en version électronique et envoyées par e-mail.



Informations et méthodologie

Ce résumé est basé sur les notes prises pendant la conférence et les déclarations recueillies par les services du Docip, accessibles [ici](#). Les discussions résumées dans ce document concernent toutes les séances ouvertes au public. (Les séances à huis clos, dont le contenu n'est pas traité dans ce document, étaient celles des matinées du : mercredi 27 avril ; vendredi 29 avril ; mardi 3 mai ; vendredi 6 mai ; et jeudi 5 mai après-midi).

La liste complète des experts actuels de l'Instance permanente est présentée en annexe I, et la liste des abréviations utilisées dans ce document est donnée en annexe II.

1. Résumé analytique

Le thème choisi pour la vingt-et-unième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (IPNUQA) était : « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé ». Le format de la session de cette année était hybride. Les discussions ont eu lieu dans la salle de conférence IV pour les participants en personne et via une plateforme de zoom pour les participants en ligne, dont les déclarations orales ont été diffusées dans la salle IV en temps réel. La première semaine a été consacrée aux sessions plénières, y compris aux dialogues interactifs, afin de donner aux délégués une plus grande place pour expliquer leurs situations sur le terrain. La deuxième semaine comprenait des dialogues régionaux afin que les experts de l'Instance permanente puissent émettre des recommandations plus spécifiques et plus précises. Chaque session de l'Instance de cette année était programmée pour durer 2 heures, au lieu des 3 heures traditionnelles des Instances précédentes.

La discussion qui a suscité le plus d'intérêt est le point 3 de l'ordre du jour sur le thème « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé ». Les déclarations ont dénoncé les violations des droits humains (expulsion des terres, assassinats de défenseurs des droits de l'homme, violences sexuelles, incrimination, etc.) auxquelles sont confrontés les peuples autochtones en raison de la présence d'industries extractives sur leurs territoires. Dans ce contexte, ils ont recommandé la pleine application de la Déclaration et des Principes directeurs de l'ONU et l'adhésion à leur consentement libre, préalable et éclairé. Le dialogue sur le point 5(d) de l'ordre du jour, sur le thème « Dialogue consacré aux droits humains avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones », a également suscité beaucoup d'intérêt. Les interventions ont mis en lumière plusieurs problèmes auxquels sont confrontées les communautés autochtones, notamment les injustices environnementales qui ont conduit à la pollution de leurs eaux, par exemple, et à l'appropriation de leurs territoires par les industries extractives. Des recommandations ont été adressées aux agences des Nations unies, à la CDB et à l'UICN pour qu'elles incluent les savoirs traditionnels autochtones dans l'élaboration de traités juridiquement contraignants.

Détails de chaque journée

Lundi 25 avril

- Ouverture de la session, élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

En ouverture de session, **Mme Maria-Francesca Spatolisano, Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations**, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a invité **M. Katsenhaienton Lazare, Clan de l'Ours, Mohawk des Haudenosaunee**, à partager un message traditionnel, qui reconnaît la nature dans sa diversité, en convoquant une génération d'ancêtres traditionnels dont le savoir est encore très précieux pour les sociétés. Puis, à la demande de Mme Spatolisano, **Mme Lourdes Tibán Guala** et **M. Geoffrey Scott Roth, experts de l'Instance permanente**, ont désigné **M. Darío José Mejía Montalvo** comme président de l'Instance permanente sur les questions autochtones pour sa vingt-et-unième session.

S.E. Abdulla Shahid, président de la 76^{ème} session de l'Assemblée générale, a souligné l'importance de préserver, promouvoir et redynamiser les langues des peuples autochtones. Il a ajouté la nécessité d'apprendre de leurs enseignements, car ils ont été, pendant des siècles, les gardiens de l'environnement, afin de réaliser l'Agenda 2030 et les ODD. **S.E. Collen Vixen Kelapile, président du Conseil économique et social**, a exprimé le souhait que l'Instance permanente retrouve son format normal d'ici 2023. Il a également souligné les inégalités encore présentes parmi les communautés autochtones et a insisté sur la nécessité de réaliser les ODD, d'autant plus que cinq d'entre eux seront examinés en juillet lors de la prochaine session du Forum politique de haut niveau¹.

Les experts de l'Instance permanente, **M. Sven-Erik Soosaar** et **M. Vital Bamanze**, ont ensuite élu par acclamation **M. Phoolman Chaudhary, Mme Hindou Oumarou Ibrahim, Mme Anne Nuorgam, M. Aleksei Tsykarev** et **M. Geoffrey Scott Roth** comme **vice-présidents**, et **Mme Tove Søvndahl Gant** comme **rapporteuse**, de la vingt-et-unième session.

La session s'est poursuivie par une déclaration du **président de l'Instance permanente**. Il a expliqué pourquoi le thème de la vingt-et-unième session est crucial pour les peuples autochtones. Il a déclaré qu'ils ont une relation holistique avec leur environnement, ce qui leur permet de protéger la nature, la terre et les ressources naturelles. Toutefois, ce lien est affaibli par les activités des entreprises sur les territoires autochtones à travers le monde. Parmi les conséquences négatives, il a cité le changement climatique, c'est pourquoi il a appelé les États membres à inclure et à respecter le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. Passant à la question des langues autochtones, il a souligné l'urgence de leur préservation, de leur promotion et de leur redynamisation, d'autant que 2022 marque le début de la Décennie internationale des langues autochtones.

Mme Maria-Francesca Spatolisano, Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, a adressé un message au nom de **M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**. Il a dénoncé les nombreux assassinats de leaders autochtones, qui protègent leurs terres des activités industrielles. Cependant, il a rassuré l'Instance sur le fait que des mesures sont prises au niveau des Nations Unies pour les protéger. Il a par ailleurs remercié les États membres qui ont contribué au fonds permettant la tenue de l'Instance permanente.

- Discussion sur le thème "Décennie internationale des langues autochtones 2022 - 2032".

M. Darío José Mejía Montalvo, Président, a ouvert la session en expliquant les modalités. **Mme Irma Pineda Santiago, experte de l'IPNUQA**, a ouvert le dialogue thématique en lisant un poème en langue zapotèque. Ensuite, **Mme Irmgarda Kasinskaite-Buddeberg, UNESCO**, a présenté le document intitulé « Décennie internationale des langues autochtones, 2022-2032 : Plan d'action mondial ». Comme elle l'a

1 <https://sdgs.un.org/basic-page/global-online-consultation-sdgs-under-review-2022-high-level-political-forum-sustainable>

expliqué, le Plan d'action mondial fixe les conditions de l'action conjointe, définit les principales étapes, apporte des conseils sur la mise en œuvre, le suivi et les structures de gouvernance, et propose des mesures à prendre par les entités de l'ONU, les gouvernements, les institutions et organisations des peuples autochtones, pour atteindre les principaux objectifs de la Décennie. **M. Sven-Erik Soosaar, expert de l'IPNUQA**, a présenté l'étude intitulée « L'utilisation des langues autochtones dans les systèmes éducatifs formels d'Amérique latine, d'Afrique australe et d'Eurasie septentrionale ». Elle fournit une analyse de l'utilisation des langues autochtones dans les systèmes éducatifs en Amérique latine, en Afrique australe, en Lettonie et dans la Fédération de Russie. Dans chaque pays, un grand nombre d'autochtones ont été sélectionnés pour des études de cas particulières.

Les États ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue sur ce point de l'ordre du jour. Le **Canada** a expliqué comment le gouvernement a travaillé avec les Premières nations, les Inuits et les Métis pour élaborer un plan qui donne la priorité au besoin urgent de promouvoir, préserver et redynamiser les langues autochtones. Le **Danemark** a indiqué que la langue groenlandaise "Kalaallisut" a été établie comme langue officielle au Groenland en 2009. La **République bolivarienne du Venezuela** a souligné la discrimination dont souffrent les peuples autochtones en raison des politiques coloniales, ce qui a entraîné la disparition des langues autochtones. L'**Ukraine** a dénoncé les atrocités perpétrées dans le pays par la Fédération de Russie, qui mettent en danger la vie des Tatars de Crimée. Le **GoFIP** a demandé à l'UNESCO de travailler avec les États membres et les communautés autochtones pour identifier les entreprises technologiques qui seraient prêtes à utiliser les technologies pour l'autonomisation numérique. L'**UE** a fait part de son soutien au Plan d'action mondial, en tant qu'élément clé de la redynamisation des langues autochtones. La **Finlande (au nom du Danemark, de la Suède, du Groenland, de l'Islande et de la Finlande)** a souligné comment les nouvelles technologies peuvent aider à protéger, promouvoir et redynamiser les langues autochtones dans tous les pays. Le **Pérou** a expliqué comment un plan national d'activités pour la Décennie a été élaboré afin de répondre aux attentes de ses communautés autochtones en ce qui concerne leurs langues. Le **Mexique** a souligné que la décennie devrait être utilisée comme un tremplin pour développer des initiatives régionales et internationales pour les États membres, et a cité en exemple le développement d'une université pour les langues autochtones dans le pays. La **Nouvelle-Zélande** a expliqué comment cette année célèbre le cinquantième anniversaire de la "Pétition pour la langue Māori", qui est fondamentale pour le paysage linguistique. Le gouvernement a également réitéré sa volonté de travailler à la redynamisation de cette langue. Le **Guyana** a indiqué que le ministère des Affaires amérindiennes proposait un programme de redynamisation de la langue, soulignant l'importance de la langue en tant que vecteur de la culture, des traditions et des savoirs. La **Bolivie** a parlé de la mise en place d'un système éducatif qui inclut les langues autochtones. La représentante a également souligné la nécessité de soutenir des programmes tels que l'« Instituto Iberoamericano de Lenguas Indígenas » (Institut ibéro-américain des langues autochtones).

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations : un représentant de la **nation Cherokee** a déclaré que sa communauté construisait un centre linguistique avec 14 programmes pour faire progresser la langue Cherokee. Le **Global Home for Indigenous Peoples** a dénoncé la façon dont les langues autochtones ont été exclues du système éducatif au Népal, démontrant ainsi que le gouvernement n'a pas respecté la Déclaration. Le **Global Indigenous Youth Caucus** a expliqué que la perte des langues autochtones est intrinsèquement liée à la perte des connaissances traditionnelles, raison pour laquelle les États membres ont été invités à mettre en place des systèmes éducatifs incluant les langues autochtones. **Tebtebba** a recommandé aux États d'adopter des législations qui reconnaissent le savoir des peuples autochtones, notamment leurs langues et leurs contributions au développement national. L'**Assemblée des Premières Nations** a dénoncé la manière dont les politiques génocidaires menées sur l'île de la Tortue ont contribué à la disparition des langues autochtones. Pour cette raison, le représentant a souligné la nécessité de soutenir le Plan d'action mondial pour reconstruire ces langues. La **FILAC (Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes)** a appelé les États membres à contribuer financièrement à l'« Instituto Iberoamericano de Lenguas Indígenas », un centre créé en Amérique latine pour promouvoir, préserver et redynamiser les langues autochtones. **RAIPON** a expliqué comment les communautés autochtones de la Fédération de Russie ont réussi à mettre en place un système éducatif incluant les langues autochtones. Le **Congress of Aboriginal Peoples** a exhorté les gouvernements à

travailler avec des organisations autochtones telles que la leur en tant que représentants des peuples autochtones hors réserve et de leurs besoins, afin de s'assurer que leurs intérêts sont pris en compte. **La United Confederation of Taino People** a annoncé que le premier dictionnaire et guide grammatical en langue taino sera lancé cette année, ce qui contribuera à accroître la visibilité des peuples autochtones dans la région des Caraïbes. La **Confederación Nacional de Mujeres Indígenas Originarias de Bolivia** a parlé du coup d'État de 2019 contre Evo Morales, qui a vraiment fait bouger les droits des peuples autochtones en Bolivie, et ils ont ajouté que c'est grâce à eux que la démocratie est revenue, assurant le respect de leurs droits. **La Native Youth Alliance** s'est élevée contre les pratiques discriminatoires du gouvernement américain qui ont abouti à la disparition des langues autochtones. **L'IPACC (Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique)** a expliqué que les langues autochtones en Afrique sont liées à la lutte contre le changement climatique ; cependant, elles sont aujourd'hui menacées par les conflits qui ont lieu dans la région. **L'IITC (Conseil international des traités indiens)** a expliqué comment la redynamisation des langues autochtones est intrinsèquement liée à leurs savoirs traditionnels, y compris les systèmes alimentaires, ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

Plusieurs experts de l'Instance permanente ont été invités à poser leurs questions ou à faire des commentaires. **M. Aleksei Tsykarev** a souligné l'impact significatif que la Décennie pourrait avoir, c'est pourquoi il a également partagé son espoir que les principaux objectifs du Plan d'action mondial soient atteints d'ici la fin du programme. En outre, pour y parvenir, il a ajouté que la collaboration entre l'UNESCO, les organisations de peuples autochtones et les États membres est cruciale. **M. Simón Freddy Condo Riveros** a souligné que le meilleur moyen de réaliser le Plan d'action mondial de la Décennie est par l'action. **M. Sven-Erik Soosaar** a déclaré que toutes les propositions faites seraient prises en compte pour le rapport final de l'Instance. Il a ajouté que, bien que la discussion ait permis de soulever de bons exemples et projets, des violations des droits de l'Homme avaient également été entendues, raison pour laquelle l'Instance poursuivra son travail de protection des langues autochtones au cours de la Décennie.

Mardi 26 avril

- *Discussion sur le thème « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé »*

M. Geoffrey Scott Roth, Expert de l'IPNUQA, a pris le rôle de modérateur pour cette session. Il a ensuite présenté le document intitulé « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé ». Une réunion d'experts a eu lieu en décembre 2021, dans le but de discuter de ce sujet. De cette réunion est née l'étude qui montre l'impact des activités industrielles sur les communautés autochtones, notamment les violations des droits humains. Elle présente également de bons exemples de peuples autochtones qui luttent pour leurs droits, comme en Arctique avec le peuple sámi. Enfin, l'étude partage les recommandations des experts. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, Experte de l'IPNUQA**, a présenté l'étude intitulée « Les peuples autochtones et les conflits liés aux ressources au Sahel et dans le bassin du Congo ». Avec un autre expert de l'IPNUQA, M. Vital Bambanze, ils ont mené cette étude pour comprendre les raisons des conflits liés aux ressources. À partir de là, le rôle des peuples autochtones dans la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources a été développé, ainsi que des recommandations sur ce qui pourrait être fait aux niveaux international et régional, ainsi qu'au niveau national. **Mme Silje Karine Muotka, Présidente du Parlement sámi de Norvège**, a parlé de l'affaire Fosen sur les territoires autochtones en Norvège, qui est liée à la construction pour 2026 des parcs éoliens Roan et Storheia sans le consentement libre, préalable et éclairé du peuple sámi, en particulier des éleveurs de rennes. Ces derniers ont porté l'affaire devant la grande chambre de la Cour suprême en octobre 2021, et ils ont gagné le procès. Bien que la Cour suprême ait demandé aux entreprises de respecter la loi norvégienne et les droits du peuple sámi, les turbines n'ont pas encore été arrêtées. **M. Darío José Mejía Montalvo, président de l'Instance permanente**, a ensuite présenté l'étude qu'il a réalisée pour l'Instance, intitulée « Les droits des peuples autochtones dans le contexte de l'approvisionnement énergétique mondial ». L'étude visait à débattre de l'impact du modèle mondial de production, de distribution et de consommation d'énergie, en ce qu'il a généré une injustice épistémique, économique et politique à l'encontre des peuples autochtones. Le document explique également leur vision de l'énergie, le rôle de la colonisation, la nécessité d'un

nouveau pacte mondial pour eux et, enfin, il propose des recommandations. L'**honorable Nanaia Mahuta, ministre des affaires étrangères et du gouvernement local en Nouvelle-Zélande**, a souligné l'importance de nouer des partenariats entre les Māori, la société civile, le gouvernement et le secteur privé. Elle a cité le "Traité de Waitangi" en exemple et a expliqué que la gouvernance devrait être exercée de manière à permettre l'autodétermination de chaque citoyen.

Les États suivants ont fait des déclarations : Le **Guyana** a réitéré son soutien aux peuples amérindiens et a expliqué qu'une économie à faible émission de carbone et la délivrance de titres de propriété aux territoires autochtones sont en cours de mise en œuvre, ce qui aura une incidence sur tous les secteurs de l'économie. Le **Canada** a souligné la nécessité de faire appliquer la Déclaration pour parvenir à la réconciliation. La représentante a ajouté que la « Loi sur les Indiens » va à l'encontre de la Déclaration, c'est pourquoi elle doit être résolue. Le **Burundi** a déclaré que la Constitution du pays reconnaît les Batwa comme un groupe ethnique, ce qui leur permet de participer aux processus décisionnels, de siéger au Parlement et au Sénat. L'**Équateur** a expliqué que ses communautés autochtones, y compris leurs entreprises et leurs droits territoriaux, sont reconnus ; pour cette raison, leur consentement libre, préalable et éclairé doit être institué. La **Finlande (au nom du Danemark, de la Suède, du Groenland, de l'Islande et de la Finlande)** a souligné l'impératif d'inclure les peuples autochtones dans les processus décisionnels et a réitéré leur soutien à la feuille de route des Principes directeurs de l'ONU. L'**UE** a insisté sur la nécessité pour les entreprises d'exercer leur devoir de précaution avant de mettre en œuvre tout projet, comme le prévoit la Déclaration. L'**Afrique du Sud** a déclaré que son pays était en train d'élaborer un instrument juridiquement contraignant pour que les sociétés transnationales adhèrent aux droits de l'Homme. La **République bolivarienne du Venezuela** a expliqué comment une table ronde avec les peuples autochtones a été mise en place afin de trouver des solutions lorsqu'ils sont victimes des activités des entreprises. Le **Népal** a réitéré son souhait que les peuples autochtones soient impliqués dans les processus décisionnels et a expliqué que le gouvernement soutient les communautés à risque.

Plusieurs organisations autochtones ont pris la parole pour exprimer leur opinion sur ce point de l'ordre du jour. Le **Parlement sámi de Finlande** a dénoncé le fait que les peuples autochtones supportent le coût environnemental des projets d'extraction sur leurs territoires tout en ne récoltant que très peu des bénéfices. Le représentant a également souligné qu'ils ne peuvent plus se permettre de perdre leurs terres, car cela met en danger leur mode de vie. L'**AIPP** a condamné le fait que bien que l'Asie compte plus de 411 communautés autochtones dans la région, mais qu'elles sont toujours confrontées à une marginalisation politique, culturelle et sociale ainsi qu'à une violation constante de leurs droits. **Chirapaq** a critiqué les activités des industries extractives, notamment en ce qui concerne la corruption, la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, et a appelé les États membres et les entreprises à respecter leur consentement libre, préalable et éclairé. **Ngaati Wairere** a recommandé à l'Instance d'appeler les États membres et les agences de l'ONU à soutenir la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU et à respecter la Déclaration. L'**AFPAT** a expliqué que, bien qu'une grande partie de l'économie pastorale repose sur les communautés autochtones du Tchad, elles ne sont pas impliquées dans la commercialisation du bétail. Le **National Congress of American Indians** a exhorté les entreprises et les États membres à respecter le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, tel qu'il est défini à l'article 18 de la Déclaration. Le **Conseil sámi** a fait part de sa crainte de perdre davantage de terres au profit de sociétés minières, car elles mettent en péril les moyens de subsistance des éleveurs de rennes. L'**Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Peru** a demandé à l'Instance de recommander au Pérou de respecter la Convention 169 de l'OIT, car les communautés autochtones ne sont toujours consultées qu'après que leurs droits ont été violés. **RAIPON** a mentionné que des propositions ont été envoyées à la Fédération de Russie pour améliorer le droit des peuples autochtones à utiliser leurs terres et leurs ressources naturelles dans leurs régions respectives.

Les agences de l'ONU se sont également exprimées sur ce point de l'ordre du jour. L'**OIT** a exhorté les entreprises à collaborer avec les communautés autochtones et à respecter leurs droits, conformément à la convention 169 de l'OIT. Le **FIDA** a appelé les gouvernements, les organisations intergouvernementales et le secteur privé à appliquer dans leurs projets le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, car ils sont les gardiens de la diversité biologique. **Le Fonds des Nations unies pour la**

population a mis l'accent sur l'autonomie corporelle des femmes autochtones, qui se voient refuser le choix du moment où elles veulent avoir des enfants et du nombre d'enfants qu'elles peuvent avoir ; dans des cas extrêmes, certaines ont été contraintes à la stérilisation.

Mme Anne Nuorgam, experte de l'IPNUQA, a demandé à Mme Silje Karine Muotka pourquoi les suivis du côté de la Norvège sont si lents alors que le système judiciaire s'est rangé du côté du peuple sámi. Mme Silje **Karine Muotka** a répondu qu'il est crucial pour les pays nordiques de respecter les décisions de justice. Elle a ajouté que, selon eux, l'objectif principal est de faire cesser les violations des droits de l'Homme.

- *Discussion sur le thème « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé » (suite)*

Mme Anne Nuorgam, experte de l'IPNUQA, a introduit la session en expliquant que l'Instance avait organisé, au cours de ces derniers mois, des dialogues régionaux, afin d'identifier les bonnes pratiques en matière d'autonomie et d'autogouvernance.²

Les États ont exprimé leurs points de vue. Le **Mexique** a déclaré que les Principes directeurs de l'ONU ont été mis en œuvre et qu'il s'est engagé à développer des projets qui respectent les droits des peuples autochtones. **La Fédération de Russie** a indiqué que le pays envisage d'introduire de nouvelles mesures pour améliorer les activités économiques de ses communautés autochtones. Les **Etats-Unis** ont indiqué que leurs agences gouvernementales ont entamé des consultations avec les représentants des tribus afin de développer des politiques fédérales impliquant les peuples autochtones. L'**Espagne** a mis en avant son programme "Defenders at Risk", qui vient en aide aux leaders autochtones et d'ascendance africaine qui subissent des menaces. La **Chine** a souligné que les communautés autochtones devraient voir leur droit à l'autodétermination et le principe du consentement libre, préalable et éclairé respectés et a demandé aux pays occidentaux de le faire. L'**Australie** a expliqué que le gouvernement avait coparrainé les Principes directeurs de l'ONU et a réaffirmé son engagement pour le développement économique des peuples autochtones et des insulaires du détroit de Torres. L'**Allemagne** a annoncé que le gouvernement avait ratifié la Convention 169 de l'OIT. Le **Guatemala** a décrit la "loi 996", qui s'aligne sur la convention 169 de l'OIT et a ajouté que la Constitution a approuvé un modèle qui permettra aux peuples autochtones de participer aux processus décisionnels. Le **Paraguay** a déclaré qu'un protocole garantissant la participation effective des peuples autochtones aux processus décisionnels a été mis en œuvre ; il a toutefois ajouté que le chemin à parcourir est encore long. L'**Ukraine** a exhorté la Fédération de Russie à respecter les droits, notamment le consentement libre, préalable et éclairé, des Tatars de Crimée. L'**Indonésie** a expliqué qu'en tant que pays pluriethnique, sans communautés autochtones spécifiques, il n'existe aucune discrimination à l'encontre d'une communauté ou de ses entreprises. L'**Éthiopie** s'est opposée à l'affirmation du rapport selon laquelle le pays a expulsé des peuples autochtones de leurs terres sans leur consentement libre, préalable et éclairé, lors de la planification de la construction d'une centrale hydroélectrique. Le **Saint-Siège** a encouragé les États membres et les entreprises à prendre des mesures et à collaborer de manière significative avec les peuples autochtones.

Des organisations autochtones ont également pris la parole. Le **Congrès des peuples autochtones** a dénoncé le fait que la "Loi sur les Indiens" du Canada a eu des conséquences terribles pour les peuples autochtones, notamment dans les domaines de la santé, de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté et de l'insalubrité des logements. C'est pourquoi il a été demandé au gouvernement de les impliquer dans les processus décisionnels. Le **Centre Jamii Asilia** a critiqué le fait que les communautés autochtones du Kenya ont été et sont encore expulsées de leurs terres au nom de la conservation ; l'État a donc été appelé à compenser la perte de terres. **Coordinadora Nacional de Mujeres Indígenas** a exhorté le Mexique à assurer la mise en œuvre des instruments internationaux et des Principes directeurs de l'ONU pour garantir les

² Le document est disponible sur la page web de l'Instance : <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/uncategorized/2022/02/21eme-session-de-linstance-permanente-sur-les-questions-autochtones-25-avril-6-mai-2022/>

droits de ses communautés autochtones. La **FILAC** a déclaré que les États membres devraient s'orienter vers des instruments internationaux juridiquement contraignants, qui devraient inclure les droits individuels et collectifs des peuples autochtones. **Le Traité n° 8**, a dénoncé le non-respect par le Canada du "Traité n° 8", alors qu'il est légalement tenu de consulter les communautés autochtones avant de mettre en œuvre toute activité sur les territoires autochtones. **La Nation d'Hawaï** a demandé la reconnaissance de la souveraineté d'Hawaï et la restitution de ses terres autochtones, car celles-ci sont exploitées par des entreprises qui ne respectent pas l'« ahupuaa », à savoir la subdivision socio-économique, géologique et climatique traditionnelle des terres. **L'Association régionale des peuples autochtones du nord du kraï de Krasnoïarsk** a demandé aux industries extractives de dialoguer avec les communautés autochtones et à la Fédération de Russie d'augmenter le financement des projets autochtones. **Le Conseil communautaire de Nunatukavut** a expliqué que le peuple inuit souhaite que le Canada les respecte, c'est pourquoi le gouvernement doit mettre en œuvre la Déclaration et respecter leur droit à l'autodétermination. **Rochun** a parlé du projet Kaladan, qui est un système combiné de transport fluvial et routier qui traversera des terres autochtones, reliant l'État de Mizoram dans le nord-est de l'Inde aux ports maritimes de Calcutta et de l'État d'Arakan dans l'ouest du Myanmar. Le **GIYC** a condamné la militarisation, la persécution et l'incrimination des défenseurs des peuples autochtones qui défendent les droits individuels et collectifs, et a exhorté les États membres à respecter le droit à l'autonomie des peuples autochtones et le principe du consentement libre, préalable et éclairé. Le **Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara** a conseillé la création de fonds pour soutenir les entreprises autochtones et la mise en place d'un programme de renforcement des capacités portant sur les instruments internationaux de protection des droits autochtones tels que le consentement libre, préalable et éclairé. La **Federación Indígena Empresarial y Comunidades Locales de Mexico** a exhorté l'Instance à mettre en place des mesures et à surveiller la manière dont les mégaprojets sont réalisés et quelles en sont les conséquences pour les communautés autochtones. **Le gouvernement national Tsilhqot'in** a raconté comment la Première Nation Tsilhqot'in a gagné, avec le soutien du Canada, son combat contre le développement d'un projet minier, qui était prévu sur leurs territoires sans leur consentement, libre, préalable et éclairé. **Le Global Naga Forum** a appelé l'Instance et le Rapporteur spécial à faire pression sur l'Inde pour qu'elle abroge la « Special Armed Forces Act » (loi spéciale sur les forces armées), afin de démilitariser la patrie des Naga et de négocier un accord de paix. **L'Indigenous Peoples Organization** a dénoncé les violations dont sont victimes les communautés autochtones de la part des entreprises opérant sur les territoires autochtones. **Le National Congress of American Indians** a insisté sur le fait que les peuples autochtones devraient jouir pleinement et légalement de leurs droits en ce qui concerne leurs savoirs traditionnels, comme cela a été discuté à l'OMPI. Une représentante du **projet Ārramāt**, qui vise à préserver la biodiversité ainsi que la santé et le bien-être des peuples autochtones, a recommandé à l'Instance et aux États membres de mettre les entreprises fasse à leurs responsabilités, notamment dans l'industrie d'extraction des ressources, et d'orienter les pratiques commerciales en adoptant le Consentement libre, préalable et éclairé comme droit humain fondamental. Le **Congrès Mondial Amazigh** a condamné le fait que le Maroc n'a ni voté en faveur de la Déclaration ni ratifié la Convention 169 de l'OIT, l'État a donc été exhorté à le faire.

Les **experts de l'Instance permanente** ont pris la parole. **Mme Hannah McGlade** a dénoncé le fait que des sites sacrés en Australie ont été endommagés par les industries extractives et que le Gouvernement ne fait rien pour les contrer. Elle a donc demandé, au nom des Aborigènes, que l'Instance réagisse à cette situation. **M. Phoolman Chaudhary** a souligné tous les problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones en raison des activités industrielles sur leurs terres, tels que le harcèlement, les meurtres et les expulsions. Il a ajouté que, bien qu'ils soient parfois consultés, cela ne signifie pas que le consentement est donné, c'est pourquoi il est primordial de l'obtenir avant de démarrer toute activité. **M. Darío José Mejía Montalvo** a remercié certains des États membres qui ont pris en compte les appels lancés par les peuples autochtones et ont travaillé sur les Principes directeurs de l'ONU. Il a ensuite invité tout le monde à travailler conjointement afin d'aider les communautés autochtones.

Mercredi 27 avril

- [Dialogue sur les droits de l'Homme avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones](#)

M. Darío José Mejía Montalvo, président de l'Instance permanente, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant les membres du panel. **Mme Megan Davis, présidente du MEDPA**, a présenté les études et les rapports qui ont été publiés après la quatorzième session du MEDPA. En ce qui concerne l'étude sur les « Droits de l'enfant autochtone au regard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », elle a recommandé des actions pour atténuer les effets du changement climatique et atteindre les normes de santé les plus élevées possibles, ainsi que des mesures pour améliorer l'enregistrement des naissances, réduire la surreprésentation des enfants autochtones dans les systèmes de soins alternatifs et de justice, et améliorer l'accès à l'enseignement primaire et secondaire en langues autochtones. En ce qui concerne le rapport sur l'« Action menée aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : les peuples autochtones et le droit à l'autodétermination », elle a déclaré qu'il souligne que le droit à l'autodétermination est fondamental. Elle a ajouté que, sans lui, les droits civils, politiques, économiques et sociaux n'ont aucun sens. En outre, le rapport décrit la corrélation entre la reconnaissance des peuples autochtones et la mesure dans laquelle les États respectent leur droit à l'autodétermination. Enfin, elle a indiqué que la quinzième session du MEDPA aura lieu du 4 au 8 juillet à Genève et comprendra un panel qui examinera les effets des projets de développement sur les femmes autochtones. En outre, une étude thématique sur les traités, accords et autres dispositions entre les peuples autochtones et les États sera également adoptée. **M. Francisco Cali Tzay, Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones**, a donné des détails sur certaines de ses dernières activités. En mai 2021, il a témoigné en tant qu'expert auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme dans l'affaire "Indigenous Maya Kaqchikel Peoples of Sumpango vs. Guatemala". En mars 2022, il a témoigné devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme dans une affaire impliquant le Pérou. Il a également participé aux discussions du Groupe d'appui interorganisations des Nations unies sur les questions autochtones et, pour la première fois, s'est adressé au Comité du patrimoine de l'UNESCO par rapport à la nomination des sites du patrimoine. Il a ajouté que son rapport à l'Assemblée générale portera sur les zones protégées et les droits des peuples autochtones, en examinant la manière dont les ressources sont extraites des terres autochtones, ainsi que les efforts déployés pour assurer la protection du patrimoine culturel. Dans l'intervalle, son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme portera sur les femmes autochtones en tant que gardiennes du savoir, identifiera les menaces qui pèsent sur elles et formulera des recommandations sur la manière de protéger leur capacité à développer, appliquer et transmettre le savoir. **M. Marcos Orellana, rapporteur spécial sur les substances toxiques et les droits de l'homme**, a dénoncé le fait que les industries extractives ont laissé derrière elles des substances toxiques contaminant les terres autochtones. Il a ajouté que, malgré des instruments comme la Déclaration et la Convention 169 de l'OIT, la liste des zones polluées ne cesse de s'allonger. De plus, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'instruments suffisants pour mettre fin à l'utilisation de pesticides hautement dangereux. Enfin, il a également parlé de la Convention de Minamata sur le mercure, car elle autorise l'utilisation du mercure dans les mines à petite échelle, arguant que les mineurs sont pauvres et doivent gagner leur vie. Il a conclu sa présentation en disant que les produits toxiques constituent une forme de violence à l'encontre de la terre et de ses habitants.

Quelques **États** ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour. L'**Équateur** a fait part de son engagement au titre de la Convention 169 de l'OIT, que le pays a ratifiée en 1989, et a apporté des informations sur ses travaux visant à améliorer les conditions des communautés autochtones du pays en matière de santé et d'éducation. L'**UE** a demandé comment les entreprises pouvaient atténuer leurs risques sociaux et juridiques en obtenant le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, et a sollicité des idées sur la manière de prévenir les attaques contre les défenseurs des droits de l'Homme. La **Nouvelle-Zélande** a déclaré que, depuis la dernière session du MEDPA, la première partie de son processus d'engagement en deux volets visant à élaborer un plan de mise en œuvre de la Déclaration a été achevée. Cette première étape s'est composée d'ateliers en ligne organisés par le National Iwi Chairs Forum, la Commission néo-zélandaise des droits de l'Homme et le gouvernement. Le **Chili** a parlé d'un projet de constitution qui reconnaîtrait la nature plurinationale et interculturelle du pays, et améliorerait ainsi les

droits de ses communautés autochtones. Le **Pérou** a souligné la nécessité de renforcer la diversité dans le pays en vertu de la Convention 169 de l'OIT et de la Déclaration, afin d'améliorer pleinement les droits de toutes ses communautés. La **Chine** a encouragé le rapporteur spécial et le MEDPA à se concentrer sur l'histoire du génocide et du nettoyage des peuples autochtones. L'**Estonie** a condamné la Fédération de Russie pour la guerre en Ukraine, car elle menace la vie des Tatars de Crimée. Son représentant a également déploré le fait que le nombre de locuteurs finno-ougriens ait diminué dans la Fédération de Russie. Le **Mexique** a déclaré que les États doivent adopter des mesures réparatrices et a donné l'exemple du peuple Yaqui, qui a demandé à la Suède, avec l'aide du Mexique, de rapatrier le Maasa Kova, une tête de cerf cérémoniale portée lors des cérémonies Yaqui. La **Bolivie** a demandé au Rapporteur spécial et à la présidence du MEDPA des recommandations sur ce qu'il convient de faire pour trouver un équilibre entre la protection des territoires autochtones et la poursuite du développement économique. **La Fédération de Russie** a fait part de son soutien envers la protection du mode de vie et des entreprises de ses communautés autochtones, et son souhait de garantir l'accès à une bonne connexion Internet pour faciliter l'éducation des enfants autochtones.

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations : **La Coalition Guahan pour la paix et la justice** a dénoncé les effets du changement climatique et les activités industrielles, en ce qu'ils violent les droits des peuples autochtones à la terre et au consentement libre, préalable et éclairé. A cette fin, le représentant a recommandé de soutenir les efforts de démilitarisation des autochtones, d'exhorter les autorités à aligner leurs plans climatiques sur la CDB et de ratifier la Convention 169 de l'OIT. La **FILAC** s'est inquiétée du fait que, depuis la rédaction de la Déclaration, les organisations internationales et les entreprises n'arrivent toujours pas à faire entendre la voix des autochtones. **Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira** a dénoncé l'appropriation des territoires autochtones par les industries extractives, avec le soutien du gouvernement brésilien actuel, qui a eu des répercussions majeures sur leur vie. L'**AIPP** a exhorté le Rapporteur spécial et le MEDPA à faciliter les discussions sur l'élaboration de principes directeurs pour la réalisation du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. **Le Congrès des peuples autochtones** a dénoncé le fait que la " Loi sur les Indiens " du Canada a eu des conséquences terribles pour les autochtones dans des domaines tels que la santé, l'insécurité alimentaire, la pauvreté et l'insalubrité des logements. C'est pourquoi le gouvernement a été exhorté à les impliquer dans les processus de décision. La **délégation MADRE & Rosa Luxemburg Stiftung** a exhorté les États membres à respecter, promouvoir et mettre pleinement en œuvre les Principes directeurs de l'ONU et à examiner le lien entre entreprises et groupes armés, car cela contribue aux violations des droits humains des femmes, des filles et des enfants autochtones, qui constituent le groupe le plus vulnérable. L'**ICC** a salué la création d'un traité juridiquement contraignant sur les plastiques et a souligné que la reconnaissance des savoirs autochtones en matière de gestion globale des plastiques doit être assurée. **La Confédération unie du peuple Taino** a exposé les injustices environnementales auxquelles le peuple Taino est confronté, comme la pollution toxique par les cendres de charbon, qui a augmenté le taux de cancers au sein de la communauté. Sa représentante a ajouté que des sites sacrés sont également détruits pour construire des bâtiments de luxe ; il a donc été demandé au MEDPA et à l'UNESCO de protéger ces sites. **L'Union des éleveurs de rennes du district autonome de Yamal-Nenets** a expliqué que les rennes de la région font partie de l'économie mais aussi du mode de vie de leurs éleveurs, c'est pourquoi il faut développer ce secteur afin d'augmenter leurs revenus et leur bien-être. L'**Organización Nacional de los Pueblos de la Amazonia Colombiana** a déclaré que la situation en Colombie s'est aggravée pour les communautés autochtones, car les restrictions de mouvement, le contrôle des terres par les cartels de la drogue et les expulsions forcées sont toujours très marqués ; l'organisation a donc demandé au Rapporteur spécial d'effectuer une visite dans le pays. **L'Union des peuples autochtones pour le réveil au développement** a demandé au gouvernement russe de continuer à soutenir les activités économiques de ses communautés autochtones.

M. Aleksei Tsykarev, expert de l'IPNUQA, a parlé de l'affaire Maasa Kova, qui a été réglée entre le peuple Yaqui, le Mexique et la Suède. Bien qu'un accord ait été signé, deux ans plus tard, le Maasa Kova n'a toujours pas été rapatrié sur les territoires Yaqui. Il a donc demandé ce qui pourrait être fait pour faciliter le processus de rapatriement à l'avenir.

Les **membres du panel** ont été invités à reprendre la parole à la fin de la session. **Mme Megan Davis** est revenue sur l'affaire Maasa Kova. Elle a ajouté à ce qui a déjà été dit que le MEDPA allait essayer de faire avancer le rapatriement. **M. Francisco Cali Tzay** a déclaré que les États membres doivent respecter tous les instruments internationaux, tels que la Convention 169 de l'OIT, et doivent établir des mécanismes efficaces pour mettre en œuvre les droits humains des autochtones et lutter contre les attaques à l'encontre des défenseurs de ces droits. Il a en outre félicité le Chili pour ses efforts visant à impliquer ses communautés autochtones dans sa constitution. Il a ensuite souligné que la protection des droits des peuples autochtones est le meilleur moyen de protéger leurs savoirs traditionnels, et a donné l'exemple des communautés autochtones nomades. **M. Marcos Orellana** a fait part de son soutien aux déclarations de la Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira et de la Confédération unie du peuple Taino. Il a ensuite parlé du peuple Ava Guarani, qui souffre de la présence de pesticides sur son territoire. Leur cas a été porté devant le CDH, qui s'est appuyé sur la Déclaration et les instruments internationaux pour les aider. En outre, il a dénoncé les attaques contre les défenseurs des droits de l'Homme, en particulier ceux qui défendent l'environnement en Colombie, et a déclaré qu'il avait écrit à l'État pour demander une visite officielle. Enfin, en ce qui concerne la déclaration de l'ICC, il a déclaré qu'il est essentiel de traiter la problématique du plastique afin d'opérer une transition vers une économie circulaire.

Jeudi 28 avril

- *Dialogue sur les droits de l'Homme avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (suite)*

Les États ont exprimé leurs points de vue sur le sujet en cours. Le **Danemark (au nom de la Finlande, de la Suède, du Groenland, et de l'Islande)** a souligné que toutes les entreprises doivent respecter les droits de l'Homme, y compris ceux des peuples autochtones, en particulier leur consentement libre, préalable et éclairé. Le **Canada** a exprimé son soutien aux travaux du MEDPA et l'a encouragé à accorder suffisamment de temps aux peuples autochtones pour qu'ils puissent s'exprimer. L'**Australie** a suggéré que le MEDPA fasse un rapport sur le lien entre les droits de l'Homme et la coopération internationale en matière de développement. Son représentant a également suggéré que l'Instance étudie comment les États membres peuvent mieux dialoguer avec les peuples autochtones dans les négociations multilatérales, car cela donnerait une image plus complète de la coopération internationale dans son ensemble. **La République d'Iran** s'est élevée contre les mesures génocidaires prises par le Canada et les États-Unis qui ont conduit au meurtre d'enfants autochtones dans des pensionnats. Le **Guatemala** a demandé à tous les États membres de garantir le plein respect des droits humains des communautés autochtones vivant dans les zones urbaines. Le **Vietnam** a rejeté l'implication et les déclarations de la Fédération des Khmers Kampuchea-Kroms car, selon le représentant, leurs affirmations sont fausses. L'**Ukraine** a dénoncé l'attaque menée par la Fédération de Russie contre le pays, qui a eu un impact sur les savoirs traditionnels des Tatars de Crimée. Le **Brésil** a expliqué que le gouvernement avait donné 12 % du territoire national aux communautés autochtones, et a assuré l'Instance que la FUNAI, qui relève du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, se charge de protéger leurs droits.

Les organisations autochtones ont également pris la parole. L'**IITC** a déclaré que l'organisation apprécierait la possibilité de donner une suite aux 3 séminaires du MEDPA sur les traités, dont le dernier s'est tenu en 2012, ainsi qu'aux progrès réalisés par rapport au registre demandé depuis longtemps pour héberger les traités au sein du HCDH. L'**IPRI** a recommandé à l'Instance d'organiser, lors de sa vingt-deuxième session, un dialogue entre l'UICN et les peuples autochtones sur les progrès et les lacunes de l'approche adoptée en matière de conservation et droits de l'Homme. **Namunkurá Associação Xavante NAX** a dénoncé le fait que la déforestation pourrait être légalisée au Brésil, ainsi que l'utilisation de produits toxiques afin d'augmenter la production agricole. Il a été recommandé au Brésil de respecter la Déclaration, ainsi que l'article 8 de la CDB. Le **GIYC** a informé l'Instance que l'armée américaine avait contaminé l'eau potable à Oahu, à Hawaï. Son représentant a demandé aux agences de l'ONU d'exhorter toutes les armées à garantir le droit des peuples autochtones à l'eau potable et à soutenir la démilitarisation d'Hawaï. L'**association Tin Hinan** a souligné le rôle joué par les peuples autochtones dans la protection de la biodiversité ; les agences des Nations unies, la CDB, l'UICN et l'OMS ont donc été encouragées à inclure les savoirs traditionnels autochtones dans leurs travaux. **Le Parlement sámi de Finlande** a fait référence à la mission du MEDPA

menée en coopération avec la Finlande en 2018 ; toutefois, aucun consensus n'ayant été atteint, un nouveau processus a été lancé en 2020 pour renouveler le "Sámi Act". La **Fundación Hakhu Amazonía** a dénoncé l'idée fautive selon laquelle la FUNAI aide les communautés autochtones vivant dans les régions autonomes, car elles ont été victimes de plusieurs violations des droits de l'Homme. Le **Fondation Tribal Link** a souligné la corruption présente au Guatemala, qui contribue à la violation des droits des peuples autochtones dans le pays et à la discrimination à leur égard. L'**AFPAT** a décrit les conditions de vie des Mbororos qui vivent dans des zones reculées allant de la savane aux forêts tropicales et a encouragé les gouvernements à créer des centres de santé mobiles pour les communautés vivant dans ces endroits. L'**Indigenous World Association** a déclaré que la réponse la plus appropriée au génocide physique et culturel des peuples autochtones est de restaurer leurs langues.

Plusieurs **experts** ont pris la parole. **M. Binota Moy Dhamai, expert du MEDPA**, a remercié tous les participants qui ont proposé de nouveaux sujets d'étude au MEDPA. **Mme Lourdes Tiban Guala, experte de l'IPNUQA**, a appelé à des propositions responsables au MEDPA mais, plus particulièrement, à des études de suivi puisque les peuples autochtones sont le groupe le plus vulnérable par rapport au changement climatique. **M. Francisco Cali Tzay, Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones**, a souligné que le droit à l'autodétermination est essentiel pour lutter contre les violations des droits de l'Homme, en particulier en ce qui concerne les mégaprojets et la perte de terres. Il a également indiqué que les femmes autochtones sont les gardiennes des connaissances scientifiques et techniques, c'est pourquoi il a dénoncé les violations actuelles dont elles sont victimes. Enfin, il a déclaré que c'est le rôle de l'Instance d'évaluer les différentes agences spécialisées afin de s'assurer que leur travail s'effectue dans le respect des droits des peuples autochtones.

- *Discussion sur les « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes »*

Quelques **États** ont pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Le **Mexique** a exhorté l'Instance à apporter des éléments au troisième dialogue interactif avec le Président de l'Assemblée générale sur les mesures possibles pour accroître leur participation. L'**Équateur** a indiqué que son pays souhaitait investir dans les droits de ses communautés autochtones en mettant en place une éducation interculturelle. Le **Fédération de Russie** a parlé de l'inégalité numérique dont souffrent les communautés autochtones nomades, du fait qu'elles sont complètement isolées et donc sans aide potentielle en cas de besoin. Le **Canada** a réitéré son soutien à l'augmentation de la participation des peuples autochtones aux conférences de l'ONU et à la garantie d'un temps suffisant pour entendre les délégués autochtones. L'**Inde** a déclaré que le concept de peuples autochtones ne peut être appliqué dans le pays, notamment parce qu'il créerait des divisions artificielles dans une société où les groupes ethniques vivent ensemble sans problème depuis des siècles. Le **Chili** a expliqué qu'un plan d'éducation incluant les langues autochtones était en cours d'élaboration et que le gouvernement souhaitait s'acquitter de ses dettes envers ses communautés autochtones en leur restituant leurs terres. Le **Chine** a souligné que les peuples autochtones doivent être inclus dans le rétablissement postpandémie. Son représentant a également souligné la nécessité de protéger les enfants autochtones, qui constituent le groupe le plus vulnérable.

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations : l'**ICC** a suggéré au MEDPA de traiter plusieurs sujets importants, tels que : l'eau, la santé mentale, l'autodétermination, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Le **Crimean Tatar Resource Center** a dénoncé l'occupation forcée de la Crimée par la Fédération de Russie et le fait que les Tatars de Crimée sont contraints de se battre contre leur propre peuple en Ukraine. Une représentante de la **Fédération Tairona** a décrit les attaques envers l'intégrité territoriale et la culture de sa communauté par le gouvernement colombien. Le **Asia Indigenous Peoples' Caucus** a souligné que la plupart des pays asiatiques ont adopté la Déclaration, mais que la situation des communautés autochtones de la région n'a pas vraiment changé. Le **FILAC** a préconisé la mise en place d'un mécanisme qui assurerait le suivi des plaintes reçues par l'Instance. L'**IPACC** a expliqué que les communautés autochtones du Cameroun, du Congo, de la RDC et du Burundi sont la cible de groupes armés. Son représentant a appelé les États membres à s'assurer que justice soit faite pour les auteurs de ces actes. L'**IITC** a dénoncé le fait que la CCNUCC et la CDB traitent les communautés locales et les peuples

autochtones comme une seule entité, ce qui est une fausse équivalence car leurs droits respectifs sont inégaux. La **Confederación de Pueblos indígenas de Bolivia** a déclaré que l'État devrait travailler avec ses communautés autochtones afin de protéger l'environnement et de lutter contre le changement climatique, car elles disposent de connaissances approfondies sur ce sujet. **Tebtebba et Nia Tero** ont déclaré que l'IPBES mettait en avant le rôle essentiel des peuples autochtones dans la protection de la biodiversité. Le représentant a donc appelé à la protection de leur droit à la terre, à l'eau, aux territoires, aux ressources, à la gouvernance et à la sécurité foncière.

Pour conclure cette session, **Mme Sheryl Lightfoot, experte du MEDPA**, a pris la parole. Elle a recommandé que la mise en œuvre des ODD se face en lien avec la crise liée au changement climatique et soit pleinement cohérente avec la Déclaration. Elle a ajouté que la Déclaration, y compris le droit à l'autodétermination, est pertinente pour tous les ODD ; elle devrait donc être utilisée comme un instrument de mesure des progrès accomplis. Cependant, elle a également déclaré qu'il n'y a pas d'amélioration significative dans la vie des peuples autochtones en raison du format actuel de la mise en œuvre des ODD. Pour cette raison, elle a recommandé que l'Instance entreprenne une étude sur les peuples autochtones et les ODD.

- *Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030*

Mme Irma Pineda Santiago, experte de l'IPNUQA, a présenté l'étude intitulée « Propriété intellectuelle collective et appropriation des idées et des créations des peuples autochtones », qu'elle a corédigée avec M. Condo Riveros. Elle a expliqué que l'étude met en évidence le fait que le système de propriété intellectuelle est fait pour les entreprises, mais laisse de côté les peuples autochtones. C'est pourquoi il y a tant de cas de communautés autochtones dont les ECT ont été volées. Cependant, cette étude donne aussi des exemples de pays qui ont inclus les droits de propriété intellectuelle dans leur constitution, comme le Panama, le Brésil et le Mexique. **M. Simón Freddy Condo Riveros, expert de l'IPNUQA**, a complété la présentation commencée par Mme Pineda Santiago. Il a souligné l'impossibilité pour les peuples autochtones d'enregistrer leurs droits dans les codes civils, car ils ne disposent pas des fonds nécessaires pour entamer les démarches juridiques nécessaires. **Mme Reem Alsalem, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes**, a partagé des éléments de son prochain rapport sur les violences à l'encontre des femmes et filles autochtones, qu'elle présentera au CDH en juin. Elle a expliqué qu'elles sont soumises à des formes structurelles de violence de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, ce qui a un impact sur leur droit à la sécurité, à la santé et à une vie sans torture. Elle a ajouté que la non-reconnaissance des droits fonciers peut également faciliter la violence sexiste à leur encontre. Enfin, elle a déclaré que le rapport fera également référence aux bonnes pratiques, ainsi qu'aux reculs, malheureusement. **M. Geoffrey Scott Roth, expert de l'IPNUQA**, a parlé du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, qui a montré que la durabilité est cruciale pour les systèmes alimentaires et que les peuples autochtones ont un rôle clé à jouer pour y parvenir. Il a également annoncé la création de la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones pour assurer la protection des systèmes alimentaires autochtones et l'intensification des savoirs traditionnels. Il a conclu en demandant aux participants à l'Instance d'envoyer des propositions sur le sujet afin de commencer les réunions.

Les États ont exprimé leurs points de vue sur le sujet en cours. Le **Guyana, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)**, a déclaré que l'approche unique du développement ne permet pas un partage équitable des bénéfices. Les opinions des peuples autochtones doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales. Le **Honduras** a indiqué qu'au cours de la dernière décennie, le gouvernement a eu du mal à faire en sorte que les droits des peuples autochtones soient respectés. Cependant, maintenant que la situation est plus stable dans le pays, le Honduras va œuvrer dans ce sens avec une attention renouvelée. La **Namibie** a mentionné que le « Livre blanc sur les droits des peuples autochtones » est en cours de finalisation. La **Fédération de Russie** a parlé de la République de Sakha en Yakoutie, qui est considérée comme ayant un régime spécial et qui est difficile à

maintenir en raison de l'immensité du territoire. C'est pourquoi la coopération entre les entreprises, le gouvernement et les peuples autochtones est encouragée. La **Suède (au nom du Danemark, de la Finlande, du Groenland, de l'Islande et de la Suède)**, a déclaré que le respect du droit à l'autodétermination des peuples inuit et sámi est une priorité pour eux. En outre, son représentant a ajouté que des commissions de vérité ont été établies afin de préparer le terrain pour une réconciliation à long terme. Le **Danemark, au nom du groupe LGBTQI+**, a appelé l'Instance à protéger de toute urgence les droits des peuples autochtones au sein de la communauté LGBTQI+, sans aucune forme de discrimination. Le **Mexique** a encouragé les États membres à adopter une approche des droits de l'Homme qui reconnaisse les droits collectifs des peuples autochtones dans les négociations d'instruments juridiques sur la protection de leurs savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre de l'OMPI. Le **Bangladesh** a déclaré que les minorités ethniques du pays constituent une partie du secteur économique et que le pays s'est engagé à améliorer les conditions de vie de tous. **Cuba** a réitéré son soutien aux revendications des peuples autochtones, raison pour laquelle les États membres ont été invités à mettre pleinement en œuvre la Déclaration et leurs droits. La **Colombie** a assuré à ses communautés autochtones que le gouvernement s'attaquerait aux violations des droits de l'Homme auxquelles elles sont actuellement confrontées et que l'« accord de paix » serait pleinement appliqué. La **République bolivarienne du Venezuela** a fait part des progrès réalisés par son pays en matière de protection des droits de ses communautés autochtones, tels que l'enseignement en langues autochtones et l'intégration des connaissances autochtones dans le secteur de la santé. Le **Vietnam** a déclaré que toutes les minorités ethniques du pays sont égales et que la discrimination est interdite par la Constitution.

Des organisations autochtones ont également pris la parole. **Semilla Warunkwa/Autoridades Indígenas en Bakata** a expliqué qu'il existe un camp de résistance des peuples autochtones dans le parc national de Bogota, en Colombie, en protestation contre les violations des droits de l'Homme qui se produisent à Bacatá. La **Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan** a dénoncé le fait que, depuis la création de la « Loi sur les Indiens », les territoires autochtones ont été enlevés aux Premières nations. Le représentant a donc demandé à l'ONU de revoir la législation et les politiques fédérales actuelles afin de déterminer leur impact sur la situation économique des Premières Nations. Le **Parlement sámi de Finlande** a parlé des restrictions de pêche mises en place en Finlande, qui a un impact sur les moyens de subsistance du peuple sámi dans le pays. En effet, ils sont accusés de commettre un délit de pêche chaque fois qu'ils vont pêcher pour se nourrir. Le **Movimiento Nacional de Tejedoras** a parlé de la question des droits de propriété intellectuelle et a expliqué que l'organisation documente, depuis 2007, l'exploitation des vêtements mayas par des entreprises qui prétendent en être les détenteurs de la propriété intellectuelle. **L'Indigenous World Association et l'IITC** ont fait part de leur inquiétude quant à l'application de la Déclaration dans le processus OMPI - IGC, qui vise à protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les ECT des peuples autochtones. En effet, les entreprises sont privilégiées par rapport aux peuples autochtones, c'est pourquoi l'OMPI devrait fournir un cadre juridique qui respecte leurs droits. Le **Caucus des peuples autochtones d'Asie** a déclaré que de nombreuses formes de violations des droits de l'Homme sont encore commises en Asie, telles que l'expulsion des terres, le manque d'accès à l'éducation, la pauvreté, l'assimilation forcée, etc. Il a donc été demandé à l'Instance de veiller au respect des droits des peuples autochtones. **Ka' Kuxtal Much Meyaj** a expliqué la relation que les Mayas entretiennent avec l'eau, mais a dénoncé le fait qu'elle soit polluée par les activités commerciales. Ainsi, le respect de leur eau et de leur droit à l'autodétermination a été demandé. La **Fédération des Khmers Kampuchea-Krom** a dénoncé la répression constante à laquelle le peuple khmer est confronté de la part du gouvernement vietnamien, c'est pourquoi la représentante a demandé à l'Instance de les aider à faire reconnaître leur statut d'autochtone. Le **National Indian Health Board** a évoqué le traumatisme intergénérationnel hérité de siècles de violations des droits de l'Homme et la volonté de parvenir à la réconciliation et à la guérison avec l'aide des organisations gouvernementales. Le **GIYC** a souligné le rôle crucial de l'eau pour tous les êtres humains et a dénoncé la pollution de l'eau qui se produit au Canada du fait des activités des entreprises extractives. Son représentant a appelé les États membres et les agences de l'ONU à travailler avec les organisations autochtones afin de définir les droits à l'eau au Canada. Le **Conseil Sámi et l'ICC** ont expliqué que l'invasion de l'Ukraine a eu un impact sur toutes les communautés arctiques, en particulier celles vivant dans la Fédération de Russie. Les représentants ont réitéré leurs souhait que la région reste pacifique. **Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Perú** a condamné le fait que les peuples

autochtones, en particulier les femmes autochtones, sont brutalement expulsés de leurs terres dans le district de Cochabamba dans la province de Huacaybamba au Pérou, au profit d'entreprises. L'**IPRI** a expliqué que l'organisation a soutenu le développement de plusieurs études de cas, qui exposent les violations des droits de l'Homme et l'incrimination des peuples autochtones liés aux activités de conservation. La représentante a recommandé à l'Instance de tenir un dialogue thématique avec l'UICN et les peuples autochtones sur la conservation et les droits de l'Homme.

Des déclarations ont également été faites par d'**autres organisations**. La **CDB** a déclaré que les peuples autochtones ont joué un rôle actif dans le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 en ouvrant la réunion du groupe de travail et en faisant progresser les négociations textuelles sur les objectifs et les cibles. Plusieurs des objectifs comprennent la prise en compte de leurs droits, comme le respect de leurs savoirs traditionnels. L'**OMPI** a déclaré avoir pris note de l'étude préparée par l'IPNUQA sur la propriété intellectuelle collective, et a souligné que les peuples autochtones ont le droit de contrôler, protéger et développer leur propriété intellectuelle sur le patrimoine culturel et d'autres expressions. Le **FIDA** a informé l'Instance que les investissements incluront pleinement les communautés autochtones et leurs programmes, notamment ceux qui concernent la protection de la biodiversité.

Plusieurs **experts de l'Instance permanente** ont pris la parole. **Mme Hannah McGlade** a souligné la violence dont sont victimes les femmes autochtones. Elle a mentionné le féminicide, qui se produit malheureusement encore au Canada, en Australie et aux États-Unis. Elle a donc encouragé ces gouvernements à s'engager auprès des communautés autochtones et de l'Instance afin d'y mettre un terme. **M. Simón Freddy Condo Riveros** s'est élevé contre la déclaration de l'OMPI, qui encourage les peuples autochtones à dialoguer avec les entreprises privées, car, la plupart du temps, dans la pratique, ce sont ces dernières qui conservent le brevet et font des bénéfices. Il a également fait savoir à la FAO qu'il n'est pas possible de parler des systèmes alimentaires alors qu'en pratique ils sont responsables de la déforestation en étendant les frontières agricoles et en polluant les territoires. **M. Vital Bambanze** a fait remarquer que la soixante-et-onzième session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples se tenait en même temps que la session actuelle de l'Instance. En outre, il a condamné le fait que la commission discute des droits des peuples autochtones et des minorités ensemble comme s'il s'agissait d'une seule entité. Il a donc demandé qu'ils soient considérés comme deux groupes distincts. **M. Phoolman Chaudhary** a mis en avant certains éléments soulevés au cours de la session, notamment : les difficultés auxquelles les peuples autochtones ont été confrontés pendant la pandémie ; la nécessité d'aborder le Programme à l'Horizon 2030 et les ODD du point de vue des peuples autochtones ; et le manque de reconnaissance et de respect de la Déclaration et de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, en particulier en ce qui concerne les activités industrielles. Enfin, il a déclaré qu'il est crucial de collaborer avec eux de manière sérieuse.

Vendredi 29 avril

- *Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (suite)*

Mme Marjolaine Étienne, membre du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, a informé l'Instance des activités du Fonds. Elle a expliqué que ses ressources ont contribué à l'adoption de la Déclaration et à la création de l'IPNUQA, ainsi que du MEDPA. Elle a ajouté que les bénéficiaires du Fonds sont plus à même de dénoncer les violations des droits de l'Homme qui se produisent dans leur pays, c'est pourquoi elle a encouragé les participants à s'intéresser au Fonds. Enfin, elle a remercié l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Chili, l'Estonie, le Mexique, la Norvège, les Philippines et le Pérou pour leurs contributions au cours des trois dernières années.

Les États ont fait part de leurs points de vue. Le **Nicaragua** a fait état d'un cadre juridique fort et de la reconnaissance des droits de ses communautés autochtones dans la Constitution, ajoutant que, lorsque des ressources sont utilisées sur des terres autochtones, leur consentement libre, préalable et éclairé est

respecté. L'**Espagne** a fait part des trois fronts sur lesquels le gouvernement se concentre, à savoir : 1) la promotion de la pleine participation des peuples autochtones à la vie économique, politique et sociale ; 2) la conservation de l'environnement en renforçant les capacités des peuples autochtones ; 3) la défense de la participation des femmes autochtones aux processus décisionnels. Le **Canada** a donné la parole au Conseil consultatif de la jeunesse, qui a appelé les États membres à créer un conseil de la jeunesse qui se concentrera sur le soutien aux jeunes autochtones dans les six domaines du mandat pour les sept régions autochtones. L'**Australie** a réitéré son engagement, dans le cadre de l'accord national « Closing the Gap », à donner aux aborigènes et aux insulaires du détroit de Torres une certaine autonomie socio-économique. **Les Philippines** ont cité une loi de 1997 qui garantit aux peuples autochtones des droits en matière de terres, d'identité culturelle et de participation aux processus décisionnels. Le **Guatemala** a réitéré son engagement envers la Déclaration et les droits des peuples autochtones, expliquant que des progrès ont été réalisés pour éradiquer la discrimination et le racisme à leur encontre, dans le pays. Le **Paraguay** a rappelé à l'Instance qu'il était le deuxième pays d'Amérique latine à avoir créé un plan d'action national pour améliorer les droits des peuples autochtones. Le **Panama** a souligné la nécessité de travailler dans les six domaines du mandat pour lutter contre la pauvreté et les inégalités auxquelles sont confrontés les peuples autochtones, ce qui a été la principale ligne directrice du travail du gouvernement. L'**Ukraine** s'est exprimée contre l'invasion du pays par la Fédération de Russie et a dénoncé le fait que cette dernière ne respecte pas la Déclaration. Le **Maroc** a déclaré qu'en 2001, la langue amazighe a été reconnue comme l'une de ses langues officielles, au même titre que l'arabe, et que ses locuteurs ne sont pas discriminés pour s'exprimer dans cette langue. La **Chine** a encouragé les pays développés à garantir un accès équitable aux systèmes de santé et d'éducation pour les peuples autochtones. Le **Royaume-Uni** a encouragé la future CdP à collaborer de manière significative avec les délégués autochtones sur les questions environnementales. Son représentant a également encouragé un rapprochement plus étroit entre la CdP et l'Instance.

Plusieurs **organisations autochtones** ont également pris la parole. L'**Union des communautés du district autonome de Yamal-Nenets** a expliqué que les communautés autochtones de la péninsule de Yamal se concentrent sur l'éducation. Le **NSWALC** a exhorté les États membres à mettre fin à l'incrimination des peuples autochtones qui pratiquent leur culture, et a donné l'exemple de l'Australie, où plus de 34% de la population carcérale est aborigène et où la majorité d'entre eux ont été emprisonnés pour des délits de pêche. Le **Nunavut Tunngavik** a demandé au Canada de reconnaître la langue inuktitut comme langue autochtone du Nunavut, au lieu du seul français ou de l'anglais, car ni l'un ni l'autre n'est la langue maternelle du peuple inuit. Enfin, la représentante a encouragé son utilisation dans le système éducatif afin de maintenir les enfants inuits à l'école. La **Confederación de Pueblos Indígenas del Oriente Boliviano** a partagé les bonnes pratiques de la Bolivie concernant les droits des peuples autochtones, mais a exprimé le souhait d'une amélioration des droits des femmes autochtones. **RAIPON** a décrit comment les communautés autochtones des régions reculées de la Fédération de Russie travaillent avec les entreprises et le gouvernement et participent donc aux processus décisionnels. Le **Congrès Mondial Amazigh** a déclaré que les Nations unies, les États membres et les peuples autochtones eux-mêmes sont moralement et juridiquement tenus de respecter toutes les résolutions, dont en premier lieu la Déclaration et la Convention 169 de l'OIT. La **Comunidad Indígena Pijao de Oro / le Comité international pour les peuples autochtones des Amériques** ont décrit comment la communauté en Colombie est victime d'abus systématiques, en particulier par les forces armées, qui cherchent à nuire à la réputation de la communauté. Ils ont donc été demandés au Rapporteur spécial de se rendre sur le territoire. Le **Global Coordinating Committee** a souligné la nécessité de renforcer la participation des peuples autochtones aux réunions de l'ONU et d'élire 4 conseillers, qui mèneront des consultations. Le **FILAC** a expliqué que l'organisation travaille avec la Red de Jóvenes Indígenas de América Latina y El Caribe sur un rapport concernant les effets de la pandémie sur les communautés autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. L'**Indigenous World Association** a indiqué que le 10^{ème} anniversaire de la dernière Conférence mondiale sur les peuples autochtones aura lieu en 2024. Lors de la session de 2014, un certain nombre de déclarations ont été faites par les États membres, mais la plupart des promesses n'ont pas été tenues à ce jour. Son représentant a donc recommandé à l'Instance d'organiser une réunion d'experts pour cet événement. L'**AFPAT** a demandé que les femmes et les jeunes autochtones se voient officiellement accorder des terres, sans être rattachés à un homme autochtone, afin d'améliorer leur croissance socio-économique. Le **Mejlis du peuple tatar de Crimée** a remercié les États membres d'avoir interdit la présence de la Fédération de

Russie aux réunions de l'ONU. La **Comisión Nacional Territorios Indígenas** a dénoncé le fait que la Colombie a annulé des titres fonciers, ce qui signifie que des terres autochtones, même des terres spéciales pour la biodiversité, sont perdues au profit d'entreprises. **Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti** a dénoncé le fait que la région de Chittagong Hill Tract est sous le contrôle d'un régime militaire et a exhorté l'Instance à s'impliquer dans le retrait de l'« Opération Uttoron ». Un représentant de la **tribu Shawnee** a parlé du préjudice intergénérationnel subi par les enfants amérindiens dans les pensionnats. L'**association Tin Hinan** a parlé du projet **Ārramāt**, qui vise à conserver la biodiversité ainsi que la santé et le bien-être des peuples autochtones. La représentante a recommandé à l'Instance, aux États membres, à la FAO, à l'OMS, à la CDB et à l'UICN d'inclure les savoirs traditionnels des Peuples autochtones dans leurs discussions scientifiques. **Le Native American Rights Fund** a fait part des progrès réalisés au cours des IGC de l'OMPI, comme ceux des experts autochtones qui ont pu actualiser l'étude technique dans les projets d'instruments réalisés par M. James Anaya en 2014, ce qui a contribué à garantir le respect des droits de l'Homme des peuples autochtones dans leurs travaux. **IWGIA** a recommandé à l'Instance d'organiser au cours de sa vingt-deuxième session un dialogue interactif sur le thème de l'autonomie et de l'autogouvernance des peuples autochtones. Il a également recommandé à la Commission interaméricaine, à l'Instance, à l'EMRIP et au Rapporteur spécial de rendre compte des progrès accomplis. L'**IPACC** a noté le fait que lors des réunions sur des questions telles que le changement climatique ou la biodiversité, les savoirs traditionnels des peuples autochtones sont toujours mentionnés, mais les communautés autochtones ne sont pas pleinement incluses dans les processus décisionnels. **Nia Tero** a indiqué que l'Amazonie brésilienne compte 28 communautés autochtones qui vivent de manière isolée, mais qui sont menacées par les exploitants forestiers, les mineurs, les fondamentalistes religieux et les trafiquants de drogue. L'**IITC** a parlé des Black Hills, aux États-Unis, où les industries extraient du mercure. La représentante a ajouté qu'en raison de la pollution de l'eau, la santé des communautés autochtones de la région a été aggravée. **La Fédération des Métis du Manitoba** a expliqué qu'un accord a été signé avec le Canada en 2021 qui a contribué à faire avancer le droit à l'autonomie gouvernementale des Métis du Manitoba.

Mardi 3 mai

- *Dialogues régionaux : Les peuples autochtones et le relèvement après la pandémie : Amérique centrale et du sud et Caraïbes*

Le dialogue régional pour l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes a réuni des représentants des peuples autochtones, des agences des Nations unies, des ONG, des États membres et des experts de l'Instance permanente. Les thèmes directeurs étaient les suivants : 1) la reprise après une pandémie et 2) les préoccupations environnementales.

Les participants ont indiqué que les communautés autochtones ont perdu un grand nombre de leurs membres à cause de la COVID-19. Les représentants autochtones ont indiqué qu'ils ont été davantage marginalisés pendant la pandémie. En effet, ils ont dû faire face à de nombreuses violations des droits de l'Homme alors que les industries extractives ont poursuivi leurs activités, notamment en Amazonie. Les représentants ont évoqué les difficultés d'accès à l'information dans les langues autochtones, d'éducation des enfants autochtones en raison de la faiblesse des connexions Internet, et d'accès à des services médicaux adéquats. En réponse, les communautés autochtones se sont tournées vers d'autres solutions telles que le recours à leur médecine traditionnelle pour lutter contre la pandémie et des initiatives telles que l'auto-isolement. En ce qui concerne les préoccupations environnementales, les représentants autochtones ont dénoncé les meurtres et l'incrimination continus des défenseurs autochtones des droits de l'Homme qui défendent la terre ; ces conflits sont principalement dus à la présence de mégaprojets sur les territoires autochtones dans toute la région. Le rôle crucial joué par les femmes autochtones dans la conservation a également été mentionné. Il a donc été recommandé aux États membres de mettre en œuvre la Déclaration, la Convention 169 de l'OIT, la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux et l'Accord d'Escazu³. En outre, les participants ont également soulevé la question des migrants autochtones, car les politiques pour les protéger font défaut. Enfin, le manque de reconnaissance des professionnels

³ <https://sdg.iisd.org/news/escazu-agreement-takes-effect-enshrining-right-to-sustainable-development/>

autochtones a été évoqué, raison pour laquelle il a été demandé aux agences de l'ONU de faciliter leur recrutement.

- *Dialogues régionaux : Les peuples autochtones et le relèvement après la pandémie : Amérique du nord*

Le dialogue régional nord-américain a réuni des représentants des peuples autochtones, des agences des Nations unies, des ONG, des États membres et des experts de l'Instance permanente. Les thèmes directeurs étaient les suivants : 1) la reprise après une pandémie ; 2) les préoccupations environnementales ; et 3) le régime foncier.

Les participants ont parlé de la COVID-19 et ont expliqué que la pandémie avait exacerbé les inégalités déjà présentes, c'est pourquoi la région a besoin d'un plan postpandémie afin d'améliorer la santé et la situation socio-économique des peuples autochtones. En ce qui concerne le régime foncier, les représentants autochtones du Canada ont souligné que la « Loi sur les Indiens » les empêche de faire valoir leur droit à l'autodétermination, d'autant plus qu'elle va à l'encontre de ce qui est écrit dans la Déclaration. Les participants se sont également inquiétés des violations subies par les femmes autochtones, telles que les violences sexuelles, les disparitions forcées et les meurtres ; ainsi le ramatriement⁴ a été encouragé afin de les soutenir. Poursuivant sur le thème des abus actuels et historiques, les participants ont discuté du cas des tombes anonymes dans les pensionnats au Canada et aux États-Unis. Ils ont déclaré que la vérité devait être rétablie avant qu'une réconciliation soit possible pour les peuples autochtones. Les deux gouvernements ont expliqué qu'ils avaient mis en place des initiatives pour identifier l'emplacement et l'identité des enfants décédés. En outre, les délégués autochtones ont également discuté de la nécessité de respecter leurs savoirs traditionnels, en particulier leurs langues. Les États membres ont été encouragés à soutenir leur préservation, leur promotion et leur redynamisation. Un participant a également demandé un meilleur financement des OMPI-IGC, ce qui permettrait de protéger leurs savoirs traditionnels, leurs expressions culturelles traditionnelles et leurs ressources génétiques.

Mercredi 4 mai

- *Dialogues régionaux : Les peuples autochtones et le relèvement après la pandémie : Afrique*

Le Dialogue régional africain a réuni des représentants des peuples autochtones, des agences des Nations unies, des ONG, des fonds et des programmes, ainsi que des experts de l'Instance permanente. Les thèmes directeurs étaient les suivants : 1) la reprise après une pandémie ; 2) l'égalité d'accès au financement pour une participation effective aux prises de décision ; 3) les droits fonciers ; et 4) la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Les participants ont parlé du régime foncier et ont indiqué que plusieurs communautés autochtones, comme les Mbororo du Cameroun, les Maasai de Tanzanie et les Ogiek du Kenya, étaient expulsées de leurs terres. Les participants ont déclaré que, depuis le départ des colonisateurs, les peuples autochtones n'ont jamais vu leurs droits, en particulier leur droit à l'autodétermination, pleinement respectés. Cette situation a été amplifiée par la richesse en termes de ressources naturelles, de sorte que les États membres ont été appelés à réagir et à protéger les communautés autochtones. Ils ont également fait part de leur inquiétude quant à l'impact négatif que la pandémie de COVID-19 a eu sur les femmes et les filles autochtones. Elles ont été contraintes de se marier et d'avoir des rapports sexuels, ce qui a entraîné une augmentation des grossesses et des abandons scolaires. Pour ces raisons, le leadership des femmes autochtones a été encouragé. En ce qui concerne la Commission africaine, les participants partagent leur déception quant au fait que les peuples autochtones et les minorités sont considérés comme une seule entité. C'est pourquoi le HCDH a fait une présentation à la Commission pour expliquer la différence entre leurs droits, et la création de deux groupes d'experts distincts a également été encouragée. En outre, il a également été souligné que les savoirs des organisations autochtones et des agences des Nations Unies présentes dans la région sont suffisantes pour que la Commission puisse résoudre les problèmes, d'autant plus que les deux prochaines

4 En anglais : rematriation. Ce terme signifie : un retour à un mode de vie spirituel dans le respect de la Terre Mère.

CdP se tiendront sur le continent. Enfin, tous les participants ont fait part de leur mécontentement quant au fait que les délégués autochtones ne peuvent pas participer correctement aux réunions de l'Instance en raison d'une mauvaise connexion Internet ; le Fonds de contributions volontaires a donc été encouragé à accepter plus de bénéficiaires de la région ou à financer leur voyage vers des lieux où la connexion Internet est meilleure.

- *Dialogues régionaux : Peuples autochtones et relèvement après la pandémie : Pacifique*

Le dialogue régional du Pacifique a réuni des représentants des peuples autochtones, des agences des Nations unies, des États membres et des experts de l'Instance permanente. Les thèmes directeurs étaient les suivants : 1) l'incarcération et la violence d'État ; 2) la terre et le patrimoine ; et 3) les dispositions constitutionnelles autochtones et l'autodétermination.

Les participants ont parlé de l'incarcération et de la violence d'État dans la région. Ils ont indiqué qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, les populations autochtones représentent plus de la moitié de la population carcérale. Les taux de décès en détention et de femmes autochtones incarcérées sont également en hausse. En outre, les représentants ont fait part de leur inquiétude quant au risque élevé pour les jeunes autochtones de se retrouver en prison et au fait que, lorsque c'est le cas, ils sont traités comme des adultes. Pour ces raisons, les agences des Nations Unies ont été appelées à répondre au racisme systématique. En ce qui concerne la terre, les participants ont soulevé la question des dommages et de la destruction des terres autochtones par les compagnies minières. Les participants ont également discuté de leur souveraineté et de leur autogouvernance. Les représentants d'Hawaii ont parlé du projet de construction d'un télescope sur la montagne Maunakea, qui se fera sans leur consentement libre, préalable et éclairé. Ils ont donc demandé que la souveraineté d'Hawaii leur soit accordée. Sur le sujet, les représentants Māori ont expliqué que le pays a développé un plan d'action national et que des réunions ont eu lieu où le peuple Māori a demandé l'autonomie. Les représentants aborigènes ont fait pression pour la mise en œuvre de l'« Uluru Statement from the Heart », qui prévoit une voix pour les Premières Nations au sein du parlement australien. Enfin, des représentants de la Papouasie occidentale ont fait part de leur combat pour obtenir l'autonomie vis-à-vis de l'Indonésie.

- *Dialogues régionaux : Les peuples autochtones et le relèvement après la pandémie : Arctique*

Le dialogue régional de l'Arctique a réuni des représentants des peuples autochtones, des États membres et des experts de l'Instance permanente. Le thème directeur était : 1) la reprise après la pandémie.

Les participants ont expliqué que, heureusement, peu de membres de leurs communautés avaient succombé à la pandémie. La principale difficulté pour le peuple sámi a été les restrictions frontalières, d'autant plus qu'il se répartit sur plus de quatre pays : Finlande, Norvège, Suède et Fédération de Russie. Ils ont ajouté qu'ils n'avaient pas été consultés avant que les États ne prennent cette décision, de sorte que leur droit à l'autodétermination n'a pas été respecté. De l'autre côté, les représentants inuits ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'eau potable, à des infrastructures de logement adéquates et à la sécurité alimentaire en raison de la pauvreté. Ils ont donc demandé des aides financières. Puis, tous les participants autochtones ont souligné la nécessité de les inclure dans les plans de relance. La crise environnementale est un autre sujet qui a été abordé. Dans les pays nordiques, l'économie verte fait partie du plan de relance, ce qui signifie que de nouveaux projets verts sont développés sur les territoires sámis. Cependant, ils n'en bénéficient pas financièrement, et cela a un impact sur leur mode de vie, notamment en tant qu'éleveurs de rennes. Pour le peuple inuit, il se trouve que toutes les mesures prises sont liées à la faune et aux ressources naturelles, mais aucune n'inclut leur protection. Enfin, une discussion s'est engagée sur la définition des frontières de l'Arctique, selon les dialogues régionaux, et les communautés autochtones concernées. La réponse a été donnée par plusieurs experts de l'Instance permanente, qui ont expliqué que la décision a été prise lors de la création de l'Instance et que la région inclut les peuples inuit et sámi et les pays dans lesquels ils vivent.

Jeudi 5 mai

- *Dialogues régionaux : Les peuples autochtones et le relèvement après la pandémie : Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie*

Le dialogue régional Russie, Asie centrale et Transcaucasie a réuni des représentants des peuples autochtones, des États membres et des experts de l'Instance permanente. Les thèmes directeurs étaient les suivants : 1) la reprise après une pandémie ; et 2) les langues autochtones.

Les participants ont parlé de la pandémie. La situation a exacerbé la division déjà existante entre les peuples autochtones et non-autochtones. Parmi les défis cités, le défi majeur est la difficulté pour les communautés autochtones qui vivent dans des zones reculées d'accéder aux installations médicales. C'est pourquoi la Fédération de Russie a été encouragée à développer des unités médicales mobiles. L'État a mentionné que les autorités régionales ont établi des restrictions sur la chasse et la pêche, mais que cela ne les concerne pas. Tous les participants n'étaient pas d'accord avec cette déclaration. Concernant les langues autochtones, les participants ont appris que, depuis que la Fédération de Russie a cessé d'être membre de la Convention européenne des droits de l'Homme, le gouvernement a une responsabilité supplémentaire à leur égard. Ce dernier a expliqué que des manuels en langues autochtones ont été publiés, mais les participants ont déclaré qu'ils ne peuvent pas être utilisés si l'enseignement dans leur langue maternelle est interdit. De plus, une solution donnée est de recourir à la technologie pour promouvoir leur utilisation. Enfin, un débat sur la guerre en cours en Ukraine a également été soulevée. Les participants étaient divisés sur le sujet car certains soutenaient la Fédération de Russie et d'autres condamnaient l'État. Alors que la tension montait pour savoir qui a ou n'a pas la légitimité de s'exprimer, il a été rappelé à tous que la liberté d'expression est un droit fondamental.

- *Dialogues régionaux : Les peuples autochtones et le relèvement après la pandémie : Asie*

Le dialogue régional asiatique a réuni des représentants des peuples autochtones, des États membres et des experts de l'Instance permanente. Les thèmes directeurs étaient les suivants : 1) la reprise après la pandémie ; et 2) la conservation et la sécurité foncière.

Les participants ont confié que les communautés autochtones ont perdu beaucoup de leurs membres à cause du COVID-19. Les peuples autochtones ont déclaré qu'ils ont été davantage marginalisés pendant la pandémie. En effet, ils ont dû faire face à de nombreuses violations de leurs droits humains, car les industries extractives ont continué leurs activités en Inde, au Myanmar, en Malaisie et aux Philippines, sans demander leur consentement libre, préalable et éclairé. En ce qui concerne la reprise après la pandémie, les représentants autochtones ont dénoncé le fait que les gouvernements ont utilisé les plans de relance économique pour saisir les terres autochtones afin d'en exploiter les ressources naturelles. Pour ces raisons, il a été demandé aux États membres de respecter les principes du consentement libre, préalable et éclairé dans leurs plans de relance postpandémie. Sur le thème de la conservation et de la sécurité foncière, les participants ont fait part de leur inquiétude face à l'augmentation des violations des droits de l'Homme au nom de la conservation. Ils ont déclaré que la présence d'armées sur les terres autochtones, comme en Inde, au Bangladesh et au Népal, a entraîné le harcèlement de ses populations, l'accaparement des terres et le viol des femmes autochtones. Les États membres ont donc été exhortés à réagir et à mettre fin aux meurtres de défenseurs des droits de l'Homme, en particulier ceux qui défendent la terre. Ils ont également été invités à appliquer la Déclaration et la Convention 169 de l'OIT en ce qui concerne l'organisation de la conservation et à reconnaître leurs peuples autochtones respectifs.

Vendredi 6 Mai

- *Cloture de la session*

Mme Tove Søvndahl Gant, Rapporteuse de la session, a présenté et/ou révisé oralement les documents suivants : [E/C.19/2022/L.2](#), [E/C.19/2022/L.3](#), [E/C.19/2022/L.4/Rev.1](#), [E/C.19/2022/L.5/Rev.1](#), [E/C.19/2022/L.6/Rev.1](#), [E/C.19/2022/L.7](#), [E/C.19/2022/L.8](#), et [E/C.19/2022/L.9](#), qui ont été approuvés par les experts de l'Instance permanente.

Pour conclure la session, **M. Darío José Mejía Montalvo, Président de l'Instance permanente**, a fait plusieurs remarques. Il a déclaré que ce qui ressort des interventions des délégués autochtones est qu'ils sont toujours marginalisés, discriminés, exclus et victimes de violence, même pendant le COVID-19. Concernant le thème de la session : « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé », il a été montré que les droits des peuples autochtones ne sont toujours pas respectés même dans le contexte actuel, marqué par diverses crises, telles que les crises environnementales, climatiques, énergétiques et socio-économiques, dans lesquelles le secteur privé joue un rôle majeur. Il a ajouté que l'Instance avait remarqué que les États membres n'en faisaient pas assez et continuaient même à autoriser des mégaprojets sur les territoires autochtones. En outre, il a abordé une autre question pertinente, à savoir le manque de respect des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones. En ce sens, l'Instance a appelé les États à prendre des mesures pour sauvegarder leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles en adoptant des lois et des politiques publiques avec la participation pleine et effective des communautés autochtones. Il a également évoqué le fait que 2022 marque le début de la Décennie internationale des langues autochtones et a appelé à leur protection, leur promotion et leur redynamisation. Enfin, il a annoncé que la vingt-deuxième session de l'Instance permanente se tiendra du 17 au 28 avril 2023 au siège de l'ONU à New York et abordera un thème lié au changement climatique dans une perspective de santé planétaire.

La session s'est terminée par une vidéo nécrologique rendant hommage aux délégués autochtones décédés au cours des deux dernières années.

ANNEXE I - LISTE DES EXPERTS ACTUELS DE L'IPNUQA

Vous trouverez ci-dessous la liste des experts actuels de l'Instance permanente, dont le mandat expirera fin de 2022 :

Experts autochtones

Mme Anne NUORGAM (Arctique)

M. Phoolman CHAUDHARY (Asie)

Mme Hindou Oumarou Ibrahim (Afrique)

M. Darío José Mejía Montalvo (Amérique centrale et du sud et Caraïbes)

M. Simón Freddy Condo Riveros (Amérique centrale et du sud et Caraïbes)

M. Geoffrey Scott Roth (Amérique du nord)

M. Aleksei Tsykarev (Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie)

Mme Hannah McGlade (Pacifique)

Experts désignés par les États

Mme Xiaoxan Zhang (Chine)

M. Sven-Erik Soosaar (Estonie)

Mme Irma Pineda Santiago (Mexique)

Mme Tove Sjøvndahl Gant (Danemark)

M. Grigory Evguenievich Lukiyantsev (Fédération de Russie)

M. Vital Bambanze (Burundi)

M. Bornface Museke Mate (Namibie)

Mme Lourdes Tibán Guala (Équateur)

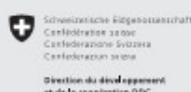
ANNEXE II - LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFPAT	Association des femmes peuples autochtones du Tchad
AIPP	Asia Indigenous Peoples Pact (Pacte des peuples autochtones d'Asie)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CHIRAPAQ	Centro de Culturas Indígenas del Perú (Centre des cultures indigènes du Pérou)
Déclaration	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ECOSOC	Conseil économique et social
ECT	Expressions culturelles traditionnelles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FILAC	Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes
FIMI	Foro Internacional de Mujeres Indígenas (Forum international des femmes autochtones)
FUNAI	National Indian Foundation (Fondation nationale indienne - Brésil)
GIYC	Global Indigenous Youth Caucus (Caucus mondial des jeunes autochtones)
GoFIP	Group of Friends of Indigenous Peoples (Groupe des amis des peuples autochtones)
HCDH	Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme
ICC	Inuit Circumpolar Council (Conseil circumpolaire inuit)
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, connaissances traditionnelles et folklore
IITC	International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)
IPACC	Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique
IPNUQA	Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones
IPRI	Indigenous Peoples Rights International
IWGIA	International Work Group for Indigenous Affairs (Groupe de travail international sur les questions autochtones)
MEDPA	Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
NSWALC	New South Wales Aboriginal Land Council (Conseil des terres aborigènes de Nouvelle-Galles du Sud)
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
RAIPON	Russian Association of Indigenous Peoples of the North (Association russe des peuples autochtones du Nord)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
<u>UNESCO</u>	<u>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</u>

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Avec le soutien de :

- Sàmediggi
- la Ville de Genève
- L'Union Européenne



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



Les positions exprimées dans le présent document ne reflètent pas les opinions du Docip ou ses membres, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation.

Ce document a été rédigé dans sa version anglaise originale par Priscilla Saillen. Pour toute question ou commentaire, vous pouvez la contacter par email : priscilla.saillen@docip.org